

# La CFE-CGC et l'égalité professionnelle



RESEAU **é**quilibre

## Qu'est-ce que le Réseau Équilibre confédéral ?

Le Réseau Équilibre est né en 2004. Pour la CFE-CGC, le but de ce réseau était de créer un laboratoire d'idées sur deux champs étroitement liés : l'égalité et la mixité professionnelles et la conciliation des temps de vie. En 2009, grâce aux travaux du Réseau, notre Confédération est maintenant incontournable sur ce sujet.

## Qui en fait partie ?

C'est un rassemblement de femmes et d'hommes CFE-CGC issus d'entreprises, de syndicats, de fédérations, de branches, d'unions départementales et régionales qui travaillent ensemble ;

[www.cfecgc.org/réseau-équilibre](http://www.cfecgc.org/réseau-équilibre)

les membres de ce réseau sont une force de propositions sur le thème de l'égalité professionnelle (voir le site [www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org), onglet « réseau équilibre »).

## Pourquoi faire ?

Pour être informé(e)s de tout ce qui se fait en matière d'égalité professionnelle (aspects sociaux, légaux, humains, pratiques,...) et décliner ces informations dans les entreprises, les branches professionnelles, les unions territoriales à l'aide d'une « boîte à outils des actions pratiques ».

## Quelles sont les actions du Réseau Equilibre ?

- inciter l'entreprise à négocier des accords égalité professionnelle et les DRH à fournir des Rapports de Situation Comparée (RSC) et faire effectuer les rattrapages salariaux si nécessaire (avant 2010 sinon : sanctions financières),
- suivre l'application des accords dans l'entreprise ;
- former les militants, délégués du personnel, délégués syndicaux, élus CE aux enjeux de l'égalité professionnelle en s'appuyant sur les textes réglementaires ;
- participer activement au CSEP (Conseil Supérieur de l'Egalité Professionnelle) ainsi qu'aux réunions ministérielles et réaliser des actions et projets au niveau des commissions égalité professionnelle (commission obligatoire en entreprise à partir de 200 salariés) ;
- négocier des accords de branche spécifiques pour l'égalité professionnelle (métallurgie, chimie, bâtiment, banque...) ;
- organiser des colloques internes à la CFE-CGC avec des représentants de l'État (délégué(e) régional(e) et/ou départemental(e) aux droits des femmes et à l'égalité), de l'éducation (mission filles-garçons du rectorat), du patronat (CGPME ou Medef), des entreprises

en régions (Bourgogne, Bretagne, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Rhône-Alpes, Ile de France...) et chaque année une manifestation originale à l'occasion de la journée de la femme le 8 mars (colloque en 2007 à la Confédération, saynètes de théâtre et micro trottoir en 2008 avec débat dans un théâtre parisien et en 2009 grand colloque en région) ;

- promouvoir l'égalité professionnelle via les médias ;
- représenter les syndicats au niveau du bureau du label Égalité et participer à la commission du label Égalité.

## Ne pas s'isoler et partager ses idées sur l'égalité professionnelle.

La CFE-CGC ne travaille pas seule ; elle fait partie de plusieurs réseaux et réalise des actions concrètes :

- **Tempora - Qualitemps** : projets européens avec le CNIDFF (Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et le FSE (Fonds Social Européen), projet 2008 « Prenons le temps d'être père » ;
- **Service des Droits aux Femmes et de l'Égalité** : actions en régions en partenariat avec les déléguées régionales et/ou départementales des droits aux femmes et rencontres avec d'autres pays européens sur l'égalité professionnelle (Birmingham 2007 – Bruxelles 2008 – Lille 2009) ;
- **CEC** (Confédération Européenne des Cadres) : échanges avec d'autres pays sur la problématique des femmes cadres dans les entreprises européennes (Bruxelles 2007) ;
- **ORSE** (Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises) : participation à la réalisation du guide sur l'égalité professionnelle 2009 et soutien au guide sur la parentalité en 2008 ;
- **ANDRH** (Association Nationale des Directeurs de Ressources Humaines) : travaux sur l'égalité professionnelle et la diversité ;

- **HALDE** (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) : la CFE-CGC fait partie du comité consultatif de la HALDE ;
- **CIDF** (Centre d'Information des Droits aux Femmes) : plusieurs partenariats en régions ;
- **L'État** : signature de l'accord national interprofessionnel en 2004, conférence sur l'égalité professionnelle en novembre 2007, participation aux groupes de travail pour la réalisation du nouveau Rapport de Situation Comparée en 2008.

Les actions concrètes et « phares » de la CFE-CGC sont :

- l'égalité salariale, la disparition du plafond de verre,
- le paiement du congé paternité à 100 %,
- la neutralité de tous les congés parentaux dans une carrière,
- la reconnaissance du temps partiel à sa juste valeur,
- la mixité des métiers,
- la valorisation de l'égalité professionnelle dans les entreprises.

C'est pour obtenir cela que le Réseau Équilibre se bat au quotidien.

## CONTACT



Marie-Line Brugidou  
Déléguée nationale CFE-CGC  
brugidou@cfecgc.fr

[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)